

Déchets ménagers

mode d'emploi



Trier, recycler
se faire cela ne peut
qu'avec vous

La Chapelle-sur-Erdre



Que deviennent les déchets ménagers ?

Les déchets non recyclables

sont incinérés à Arc-en-Ciel (Couëron) ou à Valorena (Nantes).
L'énergie produite est récupérée en vapeur, en électricité ou en chaleur.

Pour une année d'incinération :

- Valorena fournit en chauffage urbain l'équivalent de 16 000 logements.
- Arc-en-Ciel fournit en électricité, l'équivalent de la consommation d'énergie du tramway pendant 16 mois.

Les déchets recyclables en mélange

sont triés au centre Arc-en-Ciel par des agents qui séparent nos papiers et emballages recyclables en 7 catégories et extraient les objets indésirables pour répondre aux exigences de qualité des recycleurs. Chaque catégorie est ensuite expédiée vers sa filière de recyclage et sert à fabriquer des produits nouveaux.

Le verre n'est pas dirigé vers le centre Arc-en-ciel. Il est collecté et déposé sur des aires de stockage et expédié directement chez un verrier pour son recyclage.

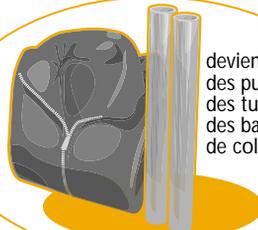
Les papiers, cartons, cartonnets

redeviennent du carton d'emballage et du papier pour imprimer les journaux.



Les bouteilles et les flacons en plastique

deviennent des pulls, des tuyaux, des bacs de collecte...



Les emballages en métal

deviennent des outils, des moteurs, des carrosseries d'auto...



Les bouteilles et bocaux en verre

redeviennent des bouteilles.



Comment bien trier ?

les déchets ménagers recyclables

Les papiers, cartons, cartonnets

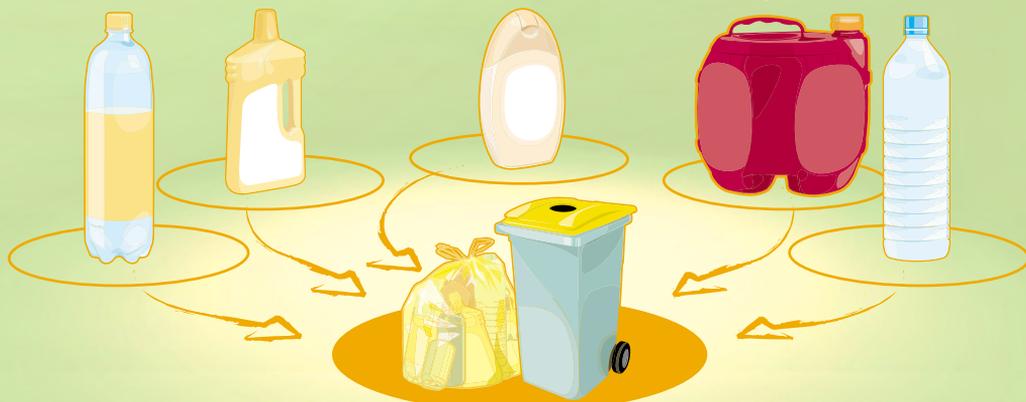
Les briques vides • Les emballages en carton plat • Les cartonnets
Le papier • Les journaux • Les magazines • Les prospectus...



Sac transparent (pour les pavillons) et **bac jaune** (pour les collectifs)

Les bouteilles et les flacons en plastique (avec les bouchons)

Les bouteilles d'eau • les bouteilles de lait • Les flacons de lessive, de savon et de produits d'entretien...



Sac transparent (pour les pavillons) et **bac jaune** (pour les collectifs)



Sac transparent : les différents déchets sont à mettre en vrac dans le même sac

Les emballages en métal

Les barquettes • Les canettes de soda • les boîtes de conserve • les bouteilles de sirop • les aérosols...



Sac transparent (pour les pavillons) et **bac jaune** (pour les collectifs)

Les bouteilles et bocaux en verre (sans bouchon ni couvercle)

Toutes les bouteilles • les pots de confiture, de légumes, etc. • les bocaux...



Colonne à verre

les déchets ménagers non recyclables

non recyclables à déposer dans votre bac vert ou bleu

- Les papiers, sacs et barquettes salis et non vidés de leur contenu
- Les papiers spéciaux : carbone, calque, cadeau
- Les papiers plastifiés, les enveloppes, les couches-culottes
- Les bouteilles ou bidons en plastique ayant contenu de l'huile de cuisine ou de moteur
- Les bouteilles ayant contenu des produits toxiques
- Les pots de yaourt, les boîtes d'œufs, les emballages en polystyrène
- Les objets en plastique qui ne sont ni des bouteilles, ni des flacons : calculatrices, jouets, sacs en plastique, barquettes en plastique...
- Les boîtes et les barquettes qui ne sont pas correctement vidées de leur contenu
- Tout objet métallique autre que des emballages

En triant, si vous avez un doute, jetez le déchet dans le bac à ordures ménagères.

non recyclables
acceptés
en déchèterie

- La vaisselle en verre
- Les vitres
- Les miroirs
- Les ampoules et tubes au néon
- Les porcelaines
- Les faïences et poteries

Où déposer ?

le verre

Emplacement des colonnes à verre

- 1 La Brosse
(rue du Pressoir)
- 2 Mouline
(rue de la Hillet)
- 3 La Gandonnière
(avenue de la Gandonnière)
- 4 L'Aulnay
(chemin de l'Aulnay)
- 5 La Source
(angle rue de la Source et rue du Plessis)
- 6 La Source
(angle rue de la Rivière et rue de la Source)
- 7 La Coutancière – gymnase
(allée des Favrières)
- 8 La Coutancière – collège
(allée de la Coutancière)
- 9 Beausoleil
(parking rue de Beausoleil)
- 10 Le Lande du Bourg
(rue Lanoue Bras de Fer)
- 11 Beauregard
(rue L. Maisonneuve parking sport Mazaire)
- 12 Rue Jean Jaurès
(parking salle Jean Jaurès)
- 13 Rue de Sucé
(parking Intermarché)
- 14 Rue Raymond Guinel
- 15 La Poste
(rue Luther King)
- 16 Beauregard
(avenue de Beauregard : local JAM)
- 17 Mazaire
(rue de la Hautière : parking gymnase)
- 18 La Roussière
(rue du 11 novembre)
- 19 Mazaire
(parking angle rue Mazaire et RD 75)
- 20 La Gergaudière
(rue du Pont de Forge)
- 21 Le Gray
(RD 75)
- 22 La Haie
(angle rue de la Haie et rue de la Bauche)
- 23 Le Buisson de la Grolle
(parking d'accès)
- 24 La Blanchetière
(rue de la Blanchetière)
- 25 La Cogne
(angle rues Hervé le Guyader et Maurice Ravel)
- 26 La Vrière
(rue de la Seinerie)
- 27 Le Moulin Neuf
(parking Capellia)
- 28 Rue de Bretagne
- 29 La Chesnaie
(angle RD 39 et allée des Mûriers)
- 30 Haute Gournière
(route de la Jonelière)
- 31 Les Hauts de l'Erdre
(parking SET Gesvine)
- 32 Gesvine
(angle rue J. Demy/Bruands)
- 33 Gesvine
(angle bd. de l'hôpital et bd. J. Demy)
- 34 Gesvine
(parking les Mottes)
- 35 Gesvine
(angle bd. du Gesvres et avenue du Verger)
- 36 Gesvine
(avenue des Cotterets)
- 37 Gesvine
(allée des Cinq fleurs)



-  Mairie
-  Colonnes à verre
-  Déchèterie

D 75
vers
Orvault

A 11

A 11

N23

Où déposer ?

les autres déchets ménagers

Les déchets encombrants

Gros électroménager (lave-linge, gazinière, etc.) et meubles sont à déposer dans les déchèteries. Chaque trimestre, une collecte en porte à porte est organisée dans votre commune. La date est annoncée par la presse quotidienne, municipale et par votre pôle de proximité.



Les déchets verts



Pratiquez le compostage individuel en tas dans votre jardin, dans un composteur vendu dans le commerce ou construit par vos soins. À défaut, végétaux, produits de tonte, d'élagage, branchages de jardin peuvent être déposés dans les **déchèteries**. Pour votre compost, certains déchets de cuisine peuvent être ajoutés aux déchets verts : épluchures de fruits et légumes, filtres et marc de café, sachets de thé, papier essuie-tout. Cette démarche permet de diminuer les déchets dans votre poubelle et ainsi de réduire les coûts de transport et de traitement.

Les déchets dangereux des ménages

Les peintures, vernis, colles, diluants, détachants, solvants, alcool à brûler, tubes au néon, fluorescents et halogènes, thermomètres au mercure, radiographies, produits photo, phytosanitaires, désherbants, filtres à huile, produits d'entretien sont collectés plusieurs fois par an **par un camion spécialement équipé à cet effet**. Les dates de collecte sont annoncées par la presse quotidienne, municipale et par votre pôle de proximité. La déchèterie de Nantes accepte également ces déchets. N'oubliez pas que les piles et les batteries peuvent être récupérées par les magasins qui les vendent.



Localisation des déchèteries

de proximité

Déchèterie La Chapelle-sur-Erdre

ZAC Gesvrine, rue Ampère - Tél. : 02 40 37 72 21



Ouverte tous les jours
de la semaine
(dimanche compris)
de 10h à 18h sans interruption.
Fermée les jours fériés.

Déchèterie Orvault

Site de l'Espérance - Tél. : 02 40 63 06 76



Ouverte tous les jours de la semaine (dimanche compris)
de 10h à 18h sans interruption. Fermée les jours fériés.

Encore quelques ?

questions

- ***Mon bac est plein, j'ai déposé des déchets dans un autre contenant à côté. Ils n'ont pas été collectés.***

La collecte de vos déchets ne pourra s'effectuer que si ceux-ci ont été présentés dans les contenants fournis à cet effet par Nantes Métropole.

- ***Que faire des vêtements ou autres textiles dont je veux me débarrasser ?***

Ils ne doivent en aucun cas être mis dans votre bac à déchets recyclables. Vous pouvez les donner à des associations caritatives qui les réutiliseront ou les feront recycler s'ils sont trop usés.

- ***Qui assure l'entretien de mon bac roulant ?***

Ce bac vous est prêté par Nantes Métropole. Vous devez le nettoyer régulièrement. Si votre bac est cassé (roue, couvercle, etc.) ou volé, téléphonez au 02 51 83 65 00, il sera remplacé.

- ***Puis-je mettre dans mon sac transparent ou mon bac jaune des petits papiers ou emballages, du papier froissé, ou des revues dans leur emballage plastique?***

Non, car sur la chaîne de tri ces éléments seront automatiquement rejetés. Il faut donc éviter les petits éléments, mettre le papier à plat et retirer impérativement tout film plastique.

- ***Que dois-je faire de mes gravats ?***

Vous pouvez apporter les gravats issus du bricolage familial dans toutes les déchèteries.

- ***Que faire de mes bouteilles en plastique ou des bidons ayant contenu de l'huile alimentaire ou de moteur ?***

S'ils sont vides, jetez-les dans votre bac à ordures ménagères. Les bidons contenant de l'huile de moteur qui ne sont pas totalement vidés de leur contenu peuvent être apportés en déchèteries.

• ***Si on habite en pavillon, pourquoi des sacs plastique pour les déchets recyclables ?***

Le sac plastique transparent permet un meilleur contrôle de la qualité du tri et présente moins d'encombrement. Si vous habitez un collectif, attention : les recyclables sont mis en vrac dans un bac et non dans un sac.

• ***Que faire des médicaments non utilisés ?***

Vous pouvez les rapporter ainsi que leurs emballages chez les pharmaciens qui participent à l'opération Cyclamed.

• ***Je n'ai plus de sacs transparents pour mes déchets recyclables. Où dois-je m'adresser ?***

Une distribution sera organisée chaque année en porte-à-porte. En cas de besoins supplémentaires, vous pouvez vous en procurer auprès de la mairie ou du pôle. Pour utiliser au mieux ces sacs, pensez à compacter vos déchets recyclables.

• ***Mes déchets recyclables n'ont pas été collectés ?***

Il peut y avoir deux raisons :

- vous avez sorti votre sac trop tard pour la collecte,
- vous avez déposé dans le sac des déchets qui ne sont ni des emballages ménagers ni des journaux ou magazines et qui sont de nature à polluer la chaîne de tri : déchets de tonte, verre, textile etc. Reportez-vous à la page : Comment bien trier ? de votre guide.

• ***Comment faire son compost chez soi ?***

Vous pouvez le faire en tas dans votre jardin, construire votre composteur ou l'acheter.

Le compost présente l'avantage :

- de limiter la production d'ordures ménagères à éliminer,
- d'utiliser un amendement naturel à base de déchets de cuisine ou de jardin.

• ***Le verre est recyclable, pourquoi ne pas le mettre avec les autres emballages ?***

Il peut se casser et dégrader la qualité des déchets triés. D'une manière générale, il provoque des risques pour les ripeurs et les trieurs sur la chaîne de tri. Déposez-le dans les colonnes à verre, mais seulement de 8 h à 22 h pour ne pas déranger les riverains proches.

D'autres questions ?

N'hésitez pas à téléphoner au pôle de proximité de Nantes Métropole dont vous dépendez :
pôle Erdre et Cens, tél. : 02 51 83 65 00

De quel pôle de proximité dépend votre commune



Pôle Erdre et Cens

39, boulevard Einstein
44300 Nantes
Tél. : 02 51 83 65 00
www.nantesmetropole.fr